

Actares
Association pour une
Economie durable
CP 171
1211 Genève 20

Rapport de vérification – Exercice 2002

Nous certifions avoir procédé à la vérification de la comptabilité d'Actares, Association pour une économie durable, en date du 28 mars 2002.

Les documents relatifs à l'association ont été mis spontanément à notre disposition et nous avons constaté :

- que la comptabilité est tenue avec exactitude et correspond aux justificatifs
- que le bilan et le compte de Pertes et Profits concordent avec la comptabilité.

L'exercice présente un déficit de **Fr. 9'380.05**

En conclusion, nous proposons à l'assemblée générale de donner décharge à la personne responsable de la comptabilité.

Claude Fol



Roger Deneys



Genève, le 28 mars 2002

FIDUCIAIRE JACQUES MOYNAT

RAPPORT de l'organe de révision à l'Assemblée Générale de

l'Association ACTARES (Actionnariat pour une économie durable), Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes (bilan, compte de Pertes et Produits) de l'Association ACTARES pour le troisième exercice comptable, soit pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Secrétariat exécutif de l'Association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser les vérifications de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé intégralement les postes des comptes et les indications fournies dans ceux-ci. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2002 qui vous sont soumis.

Le Contrôleur



Jacques MOYNAT

Genève, le 6 mars 2003

ANNEXES : Comptes annuels (bilan, compte de Charges et Produits)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

	<u>CHF</u>	
ACTIF		
Actifs mobilisés		
Caisse	144.80	
CCP	1'232.90	
Banque Migros (compte-courant)	<u>10'204.15</u>	11'581.85
Actifs immobilisés		
Titres		37'735.00
Actifs transitoires		
Produits à encaisser	2'321.16	
Charges payées d'avance	468.00	
Impôts anticipés	<u>668.35</u>	<u>3'457.51</u>
		<u>52'774.36</u>
PASSIF		
Fonds propres		
Réserve		2'110.00
Fonds pour achat d'actions		39'253.75
Résultats antérieurs	10'449.26	
Perte de l'exercice	<u>-9'380.05</u>	<u>1'069.21</u>
		42'432.96
Créanciers et transitoires		
Créance	1'500.00	
Produits encaissés d'avance	2'720.00	
Charge à payer	<u>6'121.40</u>	<u>10'341.40</u>
		<u>52'774.36</u>

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 2002

(du 1er janvier au 31 décembre 2002)

CHARGES	
Personnel	106'498.25
Frais généraux	17'804.80
Activités	<u>13'412.65</u>
	<u>137'715.70</u>
PRODUITS	
Contributions des membres	47'686.00
Subventions	78'703.85
Produits financiers	1'293.65
Honoraires	225.00
Divers	<u>427.15</u>
	<u>128'335.65</u>
PERTE DE L'EXERCICE	<u>9'380.05</u>